

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Denis Blanchet maire le 15 décembre 2010.

### Tarifs 2011

Loyer appartement Mairie: 180€+80€/mois de chauffage, appartement école publique: 400€, appartement ancienne cure:365€+70€/mois de chauffage, appartement boulangerie: 425€ local commercial boulangerie: 600€ Eau: part fixe: 60€, de 0 à 50m<sup>3</sup>:0.072€, m<sup>3</sup> supplémentaire 0.72€ Attribution concession cimetière: 115€/m<sup>2</sup>, renouvellement de concession 67€/m<sup>2</sup>. Location salle extérieure à la commune: 300€avec matériel (caution 150€), location personne de la commune: 180€ avec matériel. Location buvette terrain: 32€, buvette salle Saint Michel: 50€ Location tables et bancs: 15€(5€pour une table ou deux). Nettoyage facultatif: 150€

### Ouverture exceptionnelle de l'Agence Postale communale pour les fêtes

Elle sera ouverte le 31 décembre de 8h à 11h.

## Vœux 2011

Ils auront lieu le samedi 8 janvier à 19h. A noter cette année une exposition sur les talents locaux (écoles et particuliers) qui débutera dès 18h.

### Prise de délibérations

\*Dans le cadre d'un litige concernant le diagnostic amiante de l'usine quartier du Bourg, une délibération est prise pour autoriser Maître Chambon à ester en justice au nom de la commune.

\*Une partie des travaux d'aménagement des futurs locaux de l'épicerie devant être payée avant le vote du budget primitif de 2011, une délibération est prise pour autoriser le Maire à engager et payer des dépenses d'investissement dans la limite des  $\frac{1}{4}$  du budget précédent. D'autre part il est évoqué qu'un bail commercial a été établi.

\*Le budget du CCAS qui était autonome doit devenir budget annexe de la Commune avec compte de rattachement: une délibération est prise en ce sens.

\* Après délibération, 25000€ seront mandatés sur le compte investissement de la COCOBA qui a pris la compétence assainissement auparavant en charge de la Commune.

\* Plan Communal de sauvegarde: une délibération est prise pour créer un comité de pilotage chargé d'élaborer ce document concernant les risques majeurs pour la commune. Un document exposant les conduites à tenir selon chaque événement devra être rédigé.